

CFRE PUTEAUX ET CFRE RASPAIL

APPRENTISSAGE ANTICIPE A LA CONDUITE (AAC) en vue du PERMIS B

OBJECTIFS : Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Etre âgé de 15 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS : Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence. Et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Simulateur de conduite Barracuda 2
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire par un formateur diplômé.

DUREE : A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

PROGRAMME : Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS : Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences.

- RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui satisfont aux points suivants :
- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans ½

SANCTION VISEE : Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif.

EFFECTIFS : 1 élève par véhicule

HORAIRES : Suivant vos disponibilités et celles de l'agence

Paraphe CFRE PUTEAUX

Paraphe client

CFRE PUTEAUX ET CFRE RASPAIL

APPRENTISSAGE A LA CONDUITE SUPERVISEE (CS) en vue du PERMIS B

OBJECTIFS : Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS : Etre âgé de 18 ans au moins - Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS : Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence. Et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Simulateur de conduite Barracuda 2
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire par un formateur diplômé.

DUREE : A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

PROGRAMME : Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS : Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences.

- RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs.
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui ont conduit plus de 1 000 km.

SANCTION VISEE : Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif.

EFFECTIFS : 1 élève par véhicule

HORAIRES : Suivant vos disponibilités et celles de l'agence

Paraphe CFRE PUTEAUX

Paraphe client

VALORISATION DES FILIERES D'APPRENTISSAGE

AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AAC

L'expérience est la clé de cette formation. La conduite accompagnée dès 15 ans offre aussi les avantages suivants:

Un taux de réussite dès le 1er passage de l'examen du permis de conduire plus élevé qu'en suivant une formation classique.

Une période probatoire de 2 ans seulement.

12 points sur votre permis de conduire en 2 ans sans infraction au lieu de 3 en ayant suivi une formation classique.

Un coût d'assurance plus faible puisque dès la 1ère année de cotisation, la surprime à payer est réduite voire annulée.

AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

Encadré par son accompagnateur, l'élève perfectionne son expérience après avoir suivi les 20 heures de conduite. Grâce à cette formule, le candidat au permis de conduire acquiert plus de confiance en lui en se confrontant à des conditions réelles et diverses de circulation. L'expérience acquise sera une force supplémentaire pour réussir l'examen pratique. D'autre part, la conduite supervisée permet à un candidat ayant échoué une première fois de ne pas perdre la main en continuant à rouler accompagné.